



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE

N° 6 de juin 2009

APRES le 29 JANVIER, le 19 MARS et le 1^{er} MAI nouvelle journée de mobilisation nationale le samedi 13 juin

Sommaire :

- éditorial
- courrier à
Madame
FRITSCH (TPG)
- la réforme de la
catégorie B
- Infos gestion

Pour plus d'infos
Consultez les sites

- du SNT :
<http://www.tresor.cgt.fr/>
- de la fédération :
<http://www.finances.cgt.fr/>
- de l'Union
Départementale (UD) :
<http://cgt-yonne.fr/>
- de la confédération :
<http://www.cgt.fr/>

L'unité syndicale qui tient depuis maintenant plus de 6 mois c'est important pour maintenir la pression.

La plateforme commune a été affinée et précisée dans la déclaration du 25 mai.

Des solutions crédibles existent pour sortir de cette crise qui frappe durement le monde du travail, de véritables alternatives aux mesures de casse sociale mises en œuvre actuellement, elles doivent être le socle sur lequel patronat et gouvernement doivent ouvrir des négociations.

Etre encore plus nombreux que lors des mobilisations précédentes le 13 juin, c'est manifester notre détermination à obtenir de vraies solutions, maintenant.

Preuve (s'il en fallait encore) du mépris affiché à l'égard des salariés et de sa volonté de poursuivre la casse du droit du travail, le gouvernement veut étendre le travail le dimanche.

La confédération, au niveau national, a lancé une pétition . Signez-la, 50 000 signatures papier ont déjà été remises au ministre du travail. L'objectif est d'en recueillir 300 000 d'ici fin juin, date où la proposition de loi viendra en débat au Parlement.

CONTACTS

Secrétaire: Alain GUYADER (permanent), tél: 06 32 07 36 03, a.guyader@wanadoo.fr.

Vos élus CGT en CAP :

En catégorie C: en AA1 : Karine CARPENTIER (Pont sur Yonne),
en AAP2: Marie Lyse BEURGAUD (Aillant sur Tholon),
en AAP1: Régis HIVERT (Vermenton) et Myriam BONHOMME (Sens Municipale).

En catégorie B: en C2: Nathalie FOURNILLON (Saint Florentin),
en C1 : Sophie NIEWIAROWSKI (Pont sur Yonne) et Bernadette CHANCEL (Chablis)
en CP : Ghislaine TRANCHON (SIP de Sens).

DIALOGUE SOCIAL

Monsieur PARINI a décidé d'empêcher la CGT de jouer son rôle d'information auprès de tous les personnels de la DGFIP au plan local au prétexte que ses deux syndicats n'ont pas encore fusionné (rappel : congrès national en mai 2010) .

Dans les départements où la CGT n'est présente que sur une des deux filières, elle n'aura la possibilité de visiter un poste ou service ou d'organiser une HMI que dans sa filière.

Ainsi la CGT sera la seule organisation empêcher de rencontrer tous les agents , de développer et d'organiser l'action revendicative ... et les dossiers sont pourtant nombreux !

Comme dans de nombreux départements la CGT a suspendu toute participation aux réunions institutionnelles sauf les CAP , dans l'Yonne elle en a informé madame FRITSCH (TPG) par courrier le 3 juin (voir ci-après) . La CGT suivra de près l'évolution de la situation et des propositions de la Direction générale.

Madame le Trésorier- Payeur général,

Une réunion relative au dialogue social et plus précisément sur le projet de circulaire « Conditions d'exercice du droit à l'information des organisations syndicales au plan local » s'est tenue le 25 mai dernier, entre la Direction générale et les organisations syndicales nationales.

Le projet de circulaire prévoit, entre autres, d'octroyer aux organisations syndicales des deux filières de la DGFIP, des droits différents selon qu'elles seraient ou non fusionnées, notamment celui de s'adresser à l'ensemble des agents de la direction générale.

L'introduction d'un jugement de valeur sur l'évolution de la structuration des organisations syndicales par l'ouverture de droits différenciés rend inacceptable ce projet de circulaire.

En effet, il appartient à chaque organisation syndicale, et seulement à elles, de déterminer la nature de sa structuration.

Cette notion relève donc clairement de la discrimination et porte particulièrement atteinte à la CGT qui a décidé de ne convoquer son congrès qu'en mai 2010.

Malgré les interventions de la CGT lors de cette réunion, la Direction a décidé de maintenir cette distinction entre les syndicats fusionnés et non fusionnés.

Le SNADGI CGT et le SNT CGT ont donc quitté la séance et ont demandé audience auprès du Directeur Général.

Dans l'attente de l'issue de cette audience, les sections du SNADGI CGT et du SNT CGT de l'Yonne ne prendront part à aucune réunion organisée localement hors les C.A.P.L et ce à compter de ce jour.

Concernant les instances finances (CDAS, CHS) , le **SNAD-CGT** s'associe à notre action.

Je vous prie de croire, Madame le Trésorier Payeur général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire départemental
Alain Guyader

34 000 postes de fonctionnaire supprimés en 2010 : une raison de plus de manifester le 13 juin !

Alors que la crise n'a pas fini de mettre sur la touche les salariés, le gouvernement a froidement annoncé pour 2010 la suppression de 34 000 postes de fonctionnaires.

Il compte faire avec ces coupes sombres 956 millions d'euros d'économie sur le dos des fonctionnaires. Aujourd'hui, il mise sur le caractère "indolore" des départs en retraite, demain, il pense utiliser son funeste **projet de loi dit de mobilité** et ainsi avoir recours au licenciement. Ce texte doit être soumis à la commission des lois de l'assemblée nationale **le mercredi 17 juin 2009**.

Le chômage qui dépasse maintenant les **2,5 millions** de personnes n'a en rien infléchi la position du gouvernement qui crie à qui veut l'entendre qu'il applique stricto sensu les promesses du candidat à l'élection présidentielle.

50% (55% à la DGFIP) des fonctionnaires partant à la retraite ne doivent pas être remplacés avec deux objectifs : la moitié des économies serait affectée à la résorption de la dette et l'autre moitié au financement de l'augmentation des salaires des fonctionnaires en activité. Il reste que ces deux promesses de campagne sont bien loin d'être une réalité pour tous les citoyens mais aussi pour les personnels du Trésor.

Pour **la diminution de la dette**, il y a longtemps que le gouvernement l'a transformé en gouffre abyssal à coups de milliards versés aux banques qui à leur tour ont servi en priorité leurs actionnaires et les parachutes dorés.

Il ne faut pas oublier que le paquet fiscal, qui coûte chaque année 14 milliards d'euros, bénéficie au travers du bouclier fiscal à ceux qui en ont le moins besoin. Il n'est même pas la peine de parler de l'incivisme fiscal des grands patrons et des plus aisés : l'on peut compter sur le gouvernement pour mener la lutte contre la fraude fiscale mais elle visera toujours et encore les citoyens qui font face à la crise.

En outre, il est évident que les milliards d'euros d'exonération de charges censés créer des emplois passent par pertes et profits !

Ce n'est donc vraiment pas une économie de 500 millions d'euros qui va réellement impacter la dette mais bien **un changement de cap dans la politique fiscale du gouvernement**.

En période de crise, le gouvernement a eu l'audace de vanter les mérites des amortisseurs sociaux de la France. Mais qui sera en première ligne pour répondre aux besoins de la population: les services publics assurés par moins de fonctionnaires ?!

Au Trésor Public, c'est près de 800 trésoreries de proximité qui ont disparu en l'espace de quelques années ?! (40% des trésorerie dans l'Yonne depuis 2000)

Ce n'est pas l'utilisateur bardé de conseillers financiers et d'avocats qui va trinquer mais bien les usagers les plus nombreux, pour qui le service public n'est pas un luxe (délais de paiement, commissions de surendettement...), qui eux, respectent le paiement de l'impôt et doivent boucler leur fin de mois !

De même, l'on a su trouver les services publics assurés par le Trésor Public (MEEF, CCSF, et missions de conseil des comptables) pour répondre aux difficultés générées par la crise au sein des PME et des collectivités locales !

Le bilan de l'application de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) en mai 2009 montre s'il en est besoin, qu'une mobilisation large et durable contre le bras armé de la casse du service public est nécessaire.

Le Ministre a annoncé que les restructurations vont s'accroître et les suppressions d'emploi continueront même en période de fort taux de chômage (8,7%) et de crise.

Pour ce qui est de **la revalorisation des salaires** des 2,5 millions de fonctionnaires restant, cela relève du conte merveilleux où il n'y a pas de « happy end » sur la fiche de paie.

Il faut rappeler au Ministre des Comptes Publics que les fonctionnaires ont perdu plus de 10% sur leur niveau de salaire, par rapport à l'inflation entre 2000 et 2009.

Alors, ce n'est pas **des clopinettes du type GIPA** (moins de 10% des personnels en ont bénéficié à la DGFIP) ou **quelques points d'indice sur les grilles indiciaires** qui vont arrêter la mobilisation des personnels.

La seule vraie solution est de revaloriser le point d'indice en rattrapant la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000 et d'exiger des grilles indiciaires qui permettent de dérouler de véritables carrières.

Si la politique salariale actuelle devait perdurer, l'évolution prévisible du pouvoir d'achat d'un agent débutant sa carrière en 2008 et la terminant en 2049 serait de – 35%.

Année	Nombre de suppression de poste de fonctionnaire	Nombre de suppression d'emploi au Trésor Public	Nombre de suppression de trésorerie
2010	34 000		
2009	30 627	2 329 à la DGFIP	
2008	23 000	970	71
2007	11 000	970	92
2006	9 500	970	89
2005	7 200	655	47
2004		636	189
2003		636	300
2002		Mise en place de l'ORE	
TOTAL	Plus de 110 000 en 6 ans	Près de 5 000 au Trésor en 6 ans	Près de 800 trésoreries en 6 ans

La crise c'est bien eux ! La solution c'est bien nous tous !

Alors, le 13 juin, manifestons nombreux pour l'emploi, le service public et les salaires !

Grille indiciaire catégorie B : le vrai visage de la réforme...

La « Com. » du Ministre pour vendre une réforme à moindre coût et ignorer le dialogue social !

Depuis plusieurs mois, le Ministre s'évertue à communiquer sur sa politique salariale...GIPA, PFR, mais rien de pérenne, des mesurette ciblées sur la grille **en contrepartie d'un allongement inacceptable des déroulements de carrières, une revalorisation du point d'indice de 0,8% en 2009**, largement en deçà du taux de l'inflation qui lui devrait atteindre les 2%.

Le Ministre a réussi à gagner du temps et à faire des économies sur le dos des personnels : les contrôleurs qui étaient les oubliés en terme de revalorisation de grille indiciaire font les frais de la mauvaise gestion de cette réforme.

Pour la DGFIP, le Ministre procède de la même manière : la CGT est la seule organisation à ne pas avoir signé le plan d'accompagnement social de la fusion. Aujourd'hui, force est de constater que l'harmonisation indemnitaire ne satisfait personne.

Une réforme à petits pas, à petits points...

Les gains indiciaires proposés par Le Ministre ne sont que des saupoudrages alors que la perte de pouvoir d'achat subie depuis plusieurs années, ne cesse d'augmenter.

Le décrochage par rapport au niveau du SMIC est flagrant : le niveau de salaire de l'entrée en catégorie B avec la nouvelle grille se situerait à moins de 5% du SMIC en juillet 2009, alors même qu'elle n'est pas encore appliquée.

En injectant quelques petits points d'indice par ci par là, l'objectif du Ministre n'est pas d'assurer un vrai déroulement de carrière mais bien de décrédibiliser la grille indiciaire. Il ne fait d'ailleurs pas mystère que la GIPA et la PFR sont mis en place pour faire exploser le régime indiciaire et la fonction publique de carrière.

Le tassement de la carrière ne permet pas de reconnaître l'acquisition des qualifications.

Une réforme qui ne respecte pas le droit à l'avancement des contrôleurs !

Il n'y a qu'à visualiser les grilles des 3 grades de contrôleurs (voir sur le site du SNT : <http://www.tresor.cgt.fr/spip.php?article4758> pour s'apercevoir qu'une carrière complète en catégorie B sera dorénavant impossible soit à cause de l'allongement de la durée des échelons soit du fait de l'introduction de barrages supplémentaires entre les grades.

Total de la durée sur les 3 grilles : 89 ans au lieu de 63 ans, soit 26 ans de plus. Autant dire, malgré l'allongement de la durée de la vie, aucun espoir d'accéder au grade de contrôleur principal !

Une réforme qui obligera les contrôleurs à travailler plus longtemps pour espérer gagner au moins le même salaire...

Un contrôleur 1^{ère} classe devra dorénavant avoir une ancienneté de 22 ans pour bénéficier d'un indice 445 alors que précédemment, il lui fallait 11 ans pour atteindre un indice 443. Juste un exemple qui montre que les petits points d'indice donnés aujourd'hui seront payés très chèrement demain.

Retrouvez l'intégralité du tract du SNT CGT sur la catégorie B et les revendications de la CGT sur le site national : <http://www.tresor.cgt.fr/>

INFOS : les CAP locales devraient se réunir le 23 juin pour donner un avis sur les demandes de mutation internes et après le mouvement national qui doit être connu le 12 juin 2009.

Au niveau national :

- 12 juin 2009 **GT technique conditions de travail** : relations hiérarchiques
- 22 juin 2009 **Groupe de travail SIP** : CDI orphelins, les grands sites, l'accueil dans le SIP, dimensionnement du PRS ainsi que son encadrement
- 23 juin 2009 **CAP contrôleurs** : tableau d'avancement 2009 à C1
- 23 juin 2009 **Groupe de travail : Harmonisation indemnitaire**
- 24 juin 2009 **CAP agents d'administration : tableaux d'avancement** à AA1, AAP2 et AAP1
- 26 juin 2009 **CAP inspecteurs : mutation 3ème phase** + titularisation des inspecteurs stagiaires
- 29 juin 2009 **Groupe de travail Domaine**
- 30 juin 2009 **Groupe de travail : Bilan de la première vague des SIP**

Pour recevoir régulièrement toutes les informations

directement et rapidement par intranet, il suffit de remplir le questionnaire ci-joint et de le retourner à Alain Guyader à la TG :

NOM _____ **PRENOM** _____ **AFFECTATION** _____
accepte de recevoir des informations de l'organisation syndicale ci-dessus dans la boîte électronique suivante: _____ **@dgfip.finances.gouv.fr**
les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.
Fait à _____ **le** _____

BULLETIN D'ADHESION



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT
Alors, je me syndique...

Nom : _____ Prénom : _____
Affectation : _____
Grade : _____ Indice : _____

Date : _____ déclare adhérer au Syndicat National du Trésor CGT.

Signature : _____